

Questions orales

M. Trudeau: En ce qui concerne cet aspect particulier de l'entente, le député a tout à fait raison. Je ne pense pas toutefois qu'il a raison lorsqu'il laisse entendre que les États-Unis se sont d'une certaine façon engagés à construire le pipe-line. Il ne se trompe pas en disant que les Américains jugeaient ce projet prioritaire à l'époque du président Carter. On nous priait, en fait on nous implorait, de voter rapidement une loi spéciale, parce que les Américains voulaient que le pipe-line soit construit, mais je ne me souviens pas qu'ils se soient engagés à ce moment-là de construire le pipe-line ou d'en financer la construction. Cela était en quelque sorte du ressort du secteur privé, tant au Canada qu'aux États-Unis.

● (1430)

J'ai discuté de cette question avec le président des États-Unis et j'espère avoir l'occasion de la faire à nouveau l'occasion.

Une voix: On ne vous laissera pas y entrer.

M. Trudeau: J'ai l'intention de rencontrer le président américain dans un autre pays, mais je ne suis pas sûr que le député qui m'a interrompu serait autorisé à s'y rendre.

Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu à cette question. Sous les divers présidents qui se sont succédé à la Maison-Blanche, les États-Unis se sont engagés à accorder la priorité au pipe-line. Nous considérons toujours qu'il s'inscrit dans leurs priorités.

Je crois savoir qu'il y a des questions supplémentaires, Madame le Président.

LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ EXXON

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre se souviendra que le gouvernement Reagan a annulé les dispositions interdisant aux multinationales de participer à titre d'actionnaires dans ce projet: elles peuvent donc maintenant le faire. Le ministre nous dira-t-il si la rumeur est fondée voulant qu'Exxon remplace maintenant l'élément américain, c'est-à-dire la Northwest Alaska Pipeline Company, comme détenteur des titres actuellement offerts à la Northwest Alaska Pipeline Company?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a raison de dire que certaines difficultés ont surgi chez les producteurs en rapport avec les distributeurs. Ces problèmes font l'objet de discussions depuis environ une quinzaine. Je n'ai pas, toutefois, de renseignements précis concernant Exxon et sa participation au projet. Je n'ai été mis au courant d'aucune proposition précise à cet égard.

L'INCIDENCE DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE GAZODUC LATÉRAL DEMPSTER

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le ministre s'engagera-t-il à s'enquérir à ce sujet et à fournir ces renseignements à la Chambre ou à m'en informer?

Étant donné ses espoirs absolus que l'on construise tout le gazoduc, le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire si, à son

avis, on construira le gazoduc latéral Dempster comme l'exige l'accord international qui a été incorporé dans la loi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je serai heureux de m'en informer et de transmettre à mon honorable ami les renseignements qui pourront m'être communiqués pour le moment. Je lui rappellerai cependant que les partenaires dans la réalisation du projet pourraient juger confidentiels une partie de ces renseignements et que je pourrais donc ne pas y avoir accès. Je serai très heureux de lui communiquer tous les renseignements que je pourrai obtenir.

Quand au gazoduc latéral Dempster, si je me rappelle bien les termes de l'accord conclu avec les États-Unis, ils prévoyaient la possibilité de le relier au gazoduc de l'Alaska. Ils n'obligeaient pas à le construire; il s'agissait d'un droit qu'avait le Canada et qu'il devrait conserver si le projet se réalise comme nous l'espérons.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE CONTRAT DE CONCEPTION DE L'AMBASSADE CANADIENNE À WASHINGTON, D.C.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Son cabinet a annoncé le 25 février dernier que M. Arthur Erickson et sa société s'étaient vus accorder le contrat de conception de la nouvelle ambassade canadienne dans un quartier très prestigieux de Washington. On se rappellera qu'un comité spécial de sélection formé de sept fonctionnaires et architectes a été formé et a lancé des appels d'offres. Il y a 318 personnes qui ont demandé des renseignements et 71 ont présenté des offres détaillées. Le comité a recommandé quatre sociétés pour ce travail de 30 millions de dollars, et la société Erickson ne faisait pas partie de ce groupe.

Je me demande alors pourquoi le gouvernement a choisi la société Erickson dont le propriétaire, soit dit en passant, serait un ami du premier ministre, alors que le comité de sélection avait recommandé quatre autres sociétés qu'il avait placées par ordre de préférence? Il ne faut pas oublier que les cabinets d'architectes concernés avaient dépensé des centaines de milliers de dollars pour présenter leurs offres. Pourquoi a-t-on fait fi des recommandations du comité et choisi plutôt l'ami du premier ministre? N'aurait-il pas été préférable d'indiquer dès le début que seuls les amis de M. Trudeau pouvaient présenter des offres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai considéré qu'il y avait onze finalistes et que ceux-ci, particuliers ou sociétés, avaient été jugés compétents pour construire l'ambassade. J'ai donc décidé qu'il était tout à fait normal que le cabinet fédéral choisisse parmi ces finalistes celui qui construirait l'ambassade.

J'ai jugé, même si j'admets qu'il s'agit-là d'un certain changement de politique, que la décision définitive revenait en fin